



Le code de vie de l'école La Petite-Patrie : des règles à l'image de nos valeurs

Afin de vivre en harmonie au sein de l'école, d'y retrouver un milieu sain et sécuritaire ainsi qu'un climat propice aux apprentissages, tu as la responsabilité de respecter le code de vie de l'école. Il te servira à développer tes compétences sociales et à devenir un citoyen responsable.

Le code de vie s'applique à tout moment à l'école (en classe, au service de garde, aux récréations, etc.) et lors des activités parascolaires et des sorties éducatives.

Tous les membres du personnel sont responsables de la gestion du code de vie tant dans la classe qu'à l'intérieur et à l'extérieur de l'école. Les adultes s'engagent à être tes modèles en lien avec les valeurs proposées et à intervenir équitablement. Nous comptons sur ta collaboration et celle de tes parents afin de te soutenir dans l'application des valeurs de notre code de vie.



Règle:

Je m'engage, au quotidien, dans mes apprentissages et je fais de mon mieux.

Comportements attendus:

- Je suis présent à l'école tous les jours, j'arrive à l'heure et je suis prêt à travailler.
- Je travaille de façon soutenue en utilisant mes outils et les ressources mises à ma disposition afin de terminer mes travaux.
- Je reconnais mes défis et je fais l'effort de les surpasser.
- Je prends des risques, j'accepte de faire des erreurs et j'apprends de celles-ci.

Ainsi...

Je me donne toutes les chances d'apprendre, de réussir et ça me rend fier.

Valeur :
Épanouissement personnel

Règle:

Je m'engage, au quotidien, à faire de bons choix pour me sentir bien.

Comportements attendus:

- J'apprends à me connaître à travers mes forces, mes goûts, mes intérêts et mes passions.
- Je porte des vêtements appropriés aux saisons, qui me permettent de réaliser mes activités et qui respectent les valeurs de l'école.
- Je prends soin de moi (hygiène, alimentation, sport, sommeil, etc.)

Ainsi...

Je contribue à mon propre sentiment de bien-être.

Je développe une image positive de moi.

Valeur :
Bienveillance, coopération et collaboration

Règle:

Je m'engage, en tout temps, à être empathique et respectueux des autres à travers mes paroles et mes gestes, **en personne et dans les espaces numériques.**

Comportements attendus:

- Je prends en considération et je respecte les sentiments, les besoins et les opinions de l'autre.
- Je règle mes différends par la communication en utilisant les étapes de la résolution de conflits.
- Je recherche des solutions qui plaisent à tous.
- **Je dis «vous» aux adultes de l'école.**

Ainsi...

Je contribue à un climat de vie agréable, respectueux et sécurisant où tout le monde a sa place.



Règle:

Je m'engage, au quotidien, à adopter un comportement sécuritaire pour moi et les autres.

Comportements attendus:

- Je me déplace calmement et de façon sécuritaire, en tout temps, en respectant mon environnement.
- Je vais voir l'adulte pour obtenir de l'aide lorsque j'en ressens le besoin.
- J'écoute et je respecte les consignes demandées par l'adulte.

Ainsi...

J'apprends à vivre en groupe en participant au développement d'un climat sécuritaire.



Règle:

Je m'engage, au quotidien, à prendre soin de mon environnement et du matériel.

Comportements attendus:

- J'adopte des comportements écoresponsables : réduction, recyclage, compostage, réutilisation et récupération.
- Je garde en bon état ce qui m'entoure : le matériel, les lieux et le mobilier.
- J'organise et je range le matériel à l'endroit prévu.

Ainsi...

Je fais en sorte que mes gestes aient un impact positif sur mon environnement.

J'évolue dans un bel environnement sécuritaire.

J'ai accès à davantage de matériel en bon état.

Appareils mobiles

L'élève doit, pendant les heures de cours et les heures de fréquentation du service de garde, soit entre 7h00 et 18h00, **conserver tout appareil mobile personnel, tel que cellulaire, écouteurs, tablette, montre intelligente, dans son casier**. L'élève et ses parents comprennent et acceptent qu'en cas de bris, perte ou vol de l'appareil, le CSSDM et son personnel ne peuvent être tenus responsables.

BANQUE D'INTERVENTIONS, DE MESURES D'AIDE ET DE CONSÉQUENCES

L'application des interventions, des mesures d'aide et des conséquences s'effectuera à la suite de l'analyse du profil de l'élève ainsi qu'au regard de la nature, de la gravité et de la fréquence des comportements de celui-ci. Parce que chaque situation et chaque enfant sont différents, les interventions peuvent varier en fonctions des besoins des enfants et des objectifs éducatifs visés.

Mesures de soutien	Sanctions (S'accompagnent d'une mesure de soutien)
<ul style="list-style-type: none">Soutien au développement des habiletés socialesPratique guidéeIntensification du soutien au développement des habiletés socialesRécréations accompagnéesParticipation à des cercles de discussionSéances de médiationRappel de la règle avant la tenue d'une activitéRetour sur le comportement attendu et recherche de solutions avec l'élèveRencontres individuelles (TES, professionnel, direction, autre)Communication régulière entre l'école et la maisonSoutien à l'élève lors de l'accomplissement de l'activité réparatriceContrat personnalisé avec renforcement positifMentorat	<ul style="list-style-type: none">Avertissement (verbal ou écrit)Geste réparateurRéparation, remboursement ou remplacement d'un bien endommagéTravaux communautairesRéflexion écriteIllustration de la situation (dessin) et explicationRetrait de privilègeReprise du temps perduExcuses verbales ou écritesPerte de privilège (ex. déplacement limité)Retrait du cellulaire, des écouteurs, de tout autre appareil mobile personnelRetrait de tout objet ou accessoire dangereux ou illégalRetenue, suspension, expulsion

Exemples de gestes de réparation

- Faire des excuses écrites
- Rendre service à la personne à qui j'ai fait du tort
- Donner de mon temps pour aider l'autre élève (ex. : nettoyer la place de l'autre élève ou l'aider à ramasser ses affaires)
- Présenter ses excuses (verbalement, par écrit, par un dessin)
- Partager des jeux avec l'autre élève
- Faire du travail communautaire à la cafétéria ou au service de garde
- Préparer une affiche positive et la présenter aux élèves
- Réparer l'objet brisé ou rembourser les frais reliés au geste posé
- Trouver des solutions pour mieux m'entendre avec l'autre élève
- Faire une action constructive dans l'école
- Aider un élève qui a un besoin particulier
- Dire des commentaires positifs pendant une journée
- Animer une activité auprès des plus petits
- Aider un adulte dans l'école
- Faire une recherche sur un sujet et le présenter



À l'école La Petite-Patrie, **la violence et l'intimidation** c'est **TOLÉRANCE ZÉRO**, et ce, quel que soit le moyen utilisé, y compris les manifestations ayant lieu par l'intermédiaire de médias sociaux et lors de l'utilisation du transport scolaire. Le protocole du plan de lutte de l'école sera appliqué pour tous les gestes de violence et d'intimidation.

La Loi sur l'instruction publique (LIP) du Québec définit l'intimidation et la violence comme suit :

INTIMIDATION

« Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. »
(L.I.P. Art 13, 1.10, 1988, c. 84, a. 13; 2012, c. 19, a. 2.)

VIOLENCE

« Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique. »
(L.I.P. Art 13, 30 1988, c. 84, a. 13; 2012, c. 19, a. 2.)

J'ai pris connaissance du code de vie et je m'engage à le suivre.

Signature de l'élève : _____ Date : _____

Signature du parents: _____ Date : _____

Signature du titulaire : _____ Date : _____